



**FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI (auparavant FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI First Asset) (FGO) - Parts ordinaires**

Gestionnaire : CI Investments Inc.

22 avril 2021

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec CI Investments Inc., par téléphone au 1-800-792-9355 ou par courriel à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.firstasset.com.

Avant d'investir dans un FNB, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respectez votre tolérance au risque.

Avec prise d'effet le 22 avril 2021, le FNB est renommé FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI.

**Bref aperçu**

Date de création du FNB :	26 juillet 2018	Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Valeur totale au 26 février 2021 :	552,5 millions \$	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc. avec le sous-conseiller en valeurs Marret Asset Management Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,64 %	Distributions :	Trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre (revenu net et/ou remboursement du capital, le cas échéant) et en décembre (gains en capital nets réalisés, le cas échéant)

**Renseignements sur les opérations (période de 12 mois close le 26 février 2021)**

Symbole boursier :	FGO	Volume quotidien moyen :	230 355 Parts
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	153 sur 168 jours de bourse
Monnaie :	\$ CA		

**Tarification (période de 12 mois close le 26 février 2021)**

Cours du marché :	10,59 \$ - 11,39 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,17 %
Valeur liquidative :	10,95 \$ - 11,38 \$		

**Dans quoi le FNB investit-il?**

L'objectif de placement du FNB est de procurer un rendement global à long terme en réalisant un revenu d'intérêts et une plus-value du capital. Le FNB investit principalement dans des titres de créance d'État, mais il peut aussi investir dans un vaste éventail de titres de créance, y compris des liquidités, des titres de créance de sociétés et des titres de créance et des dérivés de crédit. Il est prévu qu'à tous moments au moins 90 % de l'exposition à d'autres monnaies attribuables aux parts sera couverte par rapport au dollar canadien.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 26 février 2021. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 26 février 2021)**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	23,4 %
2. Gouvernement du Canada, 0,5 %, 01-sept-2025	6,3 %
3. Gouvernement du Canada, 1,5 %, 01-sept-2024	5,5 %
4. Obligation du Trésor américain, 1,625 %, 31-nov-2050	4,9 %
5. Gouvernement du Canada, 2,0 %, 01-déc-2051	4,2 %
6. Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-mar-2021	4,0 %
7. Obligation du Trésor américain, 1,875 %, 30-jun-2026	3,3 %
8. Gouvernement du Canada, 0,5 %, 01-déc-2030	3,0 %
9. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-jun-2023	3,0 %
10. Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-fév-2023	2,5 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 60,1 %

Nombre total de placements 110

**Répartition des placements (au 26 février 2021)**



**Quel est le degré de risque?**

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

# FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI (auparavant FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI First Asset) (FGO) - Parts ordinaires

## Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

## Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du FNB?

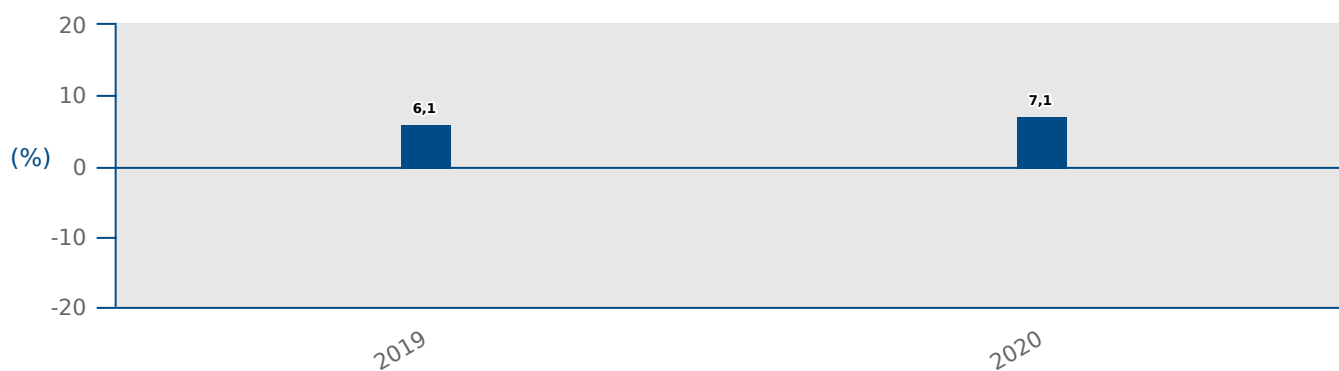
Cette section vous indique le rendement de cette série de parts du FNB au cours des 2 dernières années.

Le rendement<sup>1</sup> est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du FNB.

<sup>1</sup>Le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du FNB.

## Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de cette série du FNB pour chacune des dernières 2 années civiles terminées. La valeur du FNB n'a pas diminué pendant des dernières 2 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce FNB, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



## Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la série du FNB sur trois mois au cours des 2 dernières années civiles jusqu'au 26 février 2021. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	5,7 %	31 mars 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 057 \$.
<b>Pire rendement</b>	-2,4 %	26 février 2021	Votre placement chuterait pour s'établir à 979 \$.

## Rendement moyen

Au 26 février 2021, la personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de la série du FNB il y a 2 ans possède maintenant un placement de 1 120 \$, ce qui correspond à un rendement composé annuel de 4,5 %.

## Négociation des FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

### Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

### Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des parts de FNB. L'écart entre les deux est appelé « l'écart acheteur-vendeur ».
- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

# FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI (auparavant FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI First Asset) (FGO) - Parts ordinaires

## Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

## Ordres

Il existe deux options principales pour effectuer des opérations : passer des ordres au marché et des ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des parts.

## Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de négociation. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une opération à un autre moment du jour de négociation.

## À qui le FNB est-il destiné?

### Les investisseurs qui :

- cherchent à investir dans des obligations mondiales couvertes en dollars canadiens
- veulent obtenir un flux de revenus trimestriel régulier
- sont disposés à accepter un niveau de risque faible.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la série du FNB. Les frais, y compris les commissions de suivi, peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Commissions de courtage

Il se pourrait que vous ayez des commissions à payer chaque fois que vous achetez et vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimal.

### 2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2020, les frais du FNB représentaient 0,64 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,64 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opération du FNB.	0,00 %
<b>Frais du FNB</b>	0,64 %

Avec prise d'effet le 1 janvier 2021, CI Investments Inc. a changé la façon dont certains frais d'exploitation sont imputés au FNB en remplaçant la méthode ancienne par des frais d'administration à taux fixe. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter au prospectus du FNB.

### Commission de suivi

Si un FNB facture une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB en échange des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

# FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI (auparavant FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI First Asset) (FGO) - Parts ordinaires

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec CI Investments Inc., ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

CI Investments Inc.  
2 Queen Street East, Suite 2000  
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Tél. sans frais : 1-800-792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
[www.firstasset.com/fr/](http://www.firstasset.com/fr/)